

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 901**8 septembre 2004****SOMMAIRE**

Afipa Luxembourg S.A., Luxembourg	43221	Financière Photo Europe S.A., Luxembourg	43232
Afipa Luxembourg S.A., Luxembourg	43221	Flintstone S.A.H., Luxembourg	43230
Alifil S.A., Luxembourg	43203	Funcom, S.à r.l., Luxembourg	43233
AT&T Luxembourg S.A., Hesperange	43229	G. Valvasori S.A., Bettembourg	43235
AT&T Luxembourg S.A., Hesperange	43229	Garage Rudy Reuter Beggen S.A., Luxembourg ..	43244
Azuela Immobilière S.A.	43245	Hibou S.A.H., Luxembourg	43208
Azuela Immobilière S.A., Luxembourg	43245	Hibou S.A.H., Luxembourg	43208
B.F.S. 47 S.A., Luxembourg	43244	Hormuz Holding S.A., Strassen	43246
Balny S.A.H., Luxembourg	43241	Hormuz Holding S.A., Strassen	43246
Balny S.A.H., Luxembourg	43241	IFE Participations, S.à r.l., Luxembourg	43215
Blue Chips Holding S.A.	43237	Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Blue Chips Holding S.A., Luxembourg	43237	bourg	43238
Bluesky Holding S.A., Luxembourg	43238	Investissements Immobiliers Européens S.A.	43215
Bluesky Holding S.A., Luxembourg	43238	Investissements Immobiliers Européens S.A., Lu-	
Bonneville Holding S.A.	43239	xembourg	43215
Bonneville Holding S.A., Luxembourg	43239	JWS Luxembourg S.A., Remerschen	43211
Café Colibri, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	43245	Kyle S.A., Luxembourg	43246
Car Testing S.A., Luxembourg	43243	Lady Shop Chaussures, S.à r.l., Luxembourg	43240
COFIM, Compagnie Européenne de Financements		Last Exit, S.à r.l., Luxembourg	43236
Immobiliers S.A.	43231	Lexsis, S.à r.l., Bettembourg	43231
COFIM, Compagnie Européenne de Financements		Matériaux S.A., Luxembourg	43242
Immobiliers S.A.	43231	Matériaux S.A., Luxembourg	43242
Compagnie Nicosie S.A.	43240	Matériaux S.A., Luxembourg	43242
Compagnie Nicosie S.A., Luxembourg	43240	Maybach S.A., Luxembourg	43235
Dreier, S.à r.l., Frisange	43247	MCO Import, S.à r.l., Luxembourg	43244
Eltrona Interdiffusion S.A., Luxembourg	43236	Music World Europe S.A., Luxembourg	43248
Entreprise de Transports Cordella Cosimino, S.à		Naftofina Holding S.A., Luxembourg	43245
r.l., Frisange	43246	Nationwide Global Holdings, Inc - Luxembourg-	
Ets Marcel Silbereisen, S.à r.l., Luxembourg	43238	Branch, S.à r.l., Luxembourg	43233
Eur Buildings S.A., Luxembourg	43213	Nea International S.A., Luxembourg	43230
Eurodata Benelux, S.à r.l., Hesperange	43211	Nerea S.A., Clervaux	43227
Euroinvest Group Holding A.G., Luxembourg	43222	NextiraOne S.A., Munsbach	43248
Europewide Life S.A., Luxembourg	43239	Odilux S.A., Luxembourg	43235
F. Ackermann Optique (Optique Centre Bourse)		Omar Bradley S.A., Luxembourg	43236
S.A., Luxembourg	43241	Opera Management S.A., Luxembourg	43204
Financial and Tourist Hotel Management S.A.H.,		Orphée S.A.H., Strassen	43202
Luxembourg	43232	PanEuroLife S.A., Luxembourg	43237
Financial and Tourist Hotel Management S.A.H.,		Pathway Hotels S.A., Luxembourg	43243
Luxembourg	43232	Pathway Hotels S.A., Luxembourg	43243
Financière Photo Europe S.A., Luxembourg	43232	Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg ..	43247

Prora International S.A., Luxembourg	43235	Telindus Computer Home, S.à r.l., Bertrange	43242
Quidam S.A., Luxembourg	43209	Terra Nova S.A., Soleuvre	43208
Rheingold S.A.H., Luxembourg	43240	TNN Trust & Management S.A., Luxembourg	43222
Rideaux Paulus, S.à r.l., Mersch	43212	TNN Trust & Management S.A., Luxembourg	43222
Rockstone S.A., Luxembourg	43229	Two Bags In One S.A., Strassen	43202
S.D.E.T. Advisors S.A., Luxembourg	43241	Wicos S.A., Luxembourg	43236
Security Link S.A., Luxembourg	43202	Yakari S.A., Luxembourg	43247
Sofaco S.A., Helmsange	43248	Ziska S.A.H., Luxembourg	43247
SP2I S.A., Luxembourg	43203		

SECURITY LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 70.689.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme SECURITY LINK S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, extraordinairement en date du 17 juin 2004 que:

- le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés,
- la perte de l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2003,
- après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société,
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 octobre 2002,
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Administrateurs

- S. W. Baker
- D. E. Shand
- C. Néré

Commissaire aux comptes

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055089.3/1349/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

TWO BAGS IN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.867.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signatures.

(055488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ORPHEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.423.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signatures.

(055483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

SP2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 99.960.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2004, que le Conseil d'Administration décide, conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts, de transférer à compter du 1^{er} juin 2004 le siège social de la Société du 359, route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

M^e C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055225.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ALIFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.382.

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALIFIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.382, constituée suivant acte reçu le 2 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 22555.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 18.500 (dix-huit mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux action-

naires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner mandat à la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 139S, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(053680.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

OPERA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.713.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company OPERA MANAGEMENT S.A., with registered office at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, (R.C.S. Luxembourg section B number 76.713), incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 20th of June 2000, published in the Mémorial C number 819 of the 9th of November 2000,

whose articles of association have been modified by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on the 15th of September 2000, published in the Mémorial C number 863 of the 10th of October 2001,

and whose articles of association have been modified by a deed of the undersigned notary on the 2nd of July 2003, published in the Mémorial C number 817 of the 6th of August 2003.

The meeting is presided by Mr Delio Fabbri, industrial manager, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Patricia Forteguerre, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list; that list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 8th of June 2004.

III.- That the attendance list let appear that, from the 5,000 A shares and the 5,000 B shares, currently issued, 5,000 A shares and 4,875 B shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Reduction of the nominal value of the shares from EUR 10.- to EUR 2.- and issue of 25,000 new A shares and 25,000 new B shares to existing the shareholders at the prorata of their present holdings.

2.- Cancellation of the authorization to the Board to increase the subscribed share capital.

3.- Creation of a new category of shares («C shares»).

4.- Subscription and liberation of the C shares.

5.- Amendment of the articles of association to reflect these resolutions.

6.- Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to reduce the nominal value of the shares from 10.- EUR to 2.- EUR and to replace the five thousand (5,000) existing A shares and five thousand (5,000) existing B shares by twenty-five thousand (25,000) new A shares and twenty-five thousand (25,000) new B shares, with a par value of two Euros (2.- EUR) each, in substitution of the existing shares which are hereby cancelled, and to assign them to the shareholders in accordance with the shareholders present participation in the company.

Second resolution

The meeting decides to cancel the authorized capital.

Third resolution

The meeting decides to create a new category of shares, called «C shares».

Fourth resolution

The meeting resolves to increase the share capital by twenty thousand Euros (20,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) up to one hundred and twenty thousand Euros (120,000.- EUR) by the issue and the subscription of ten thousand (10,000) new C Shares with a par value of two Euros (2.- EUR) each.

Subscription and payment

The ten thousand (10,000) new C Shares have been subscribed by the BULGARI INTERNATIONAL CORPORATION (BIC) N.V. with registered office at NL-1077 XX Amsterdam, Strawinskyiaan, 1131, World Trade Center Amsterdam (The Netherlands) and CONCERTO SRL, with registered office at I-20122 Milano, Viale Bianca Maria, 25 (Italy).

The sum of twenty thousand Euros (20,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation OPERA MANAGEMENT S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5, the first paragraph of article 7 and the sixth paragraph of article 17 of the articles of association, in order to give them the following wording:

«Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred twenty thousand Euros (120,000.- EUR), represented by the following shares, each fully paid up:

- a) twenty-five thousand (25,000) ordinary shares of a par value of two Euros (2.- EUR) each (hereinafter, the «A Shares»);
- b) twenty-five thousand (25,000) limited voting shares of a par value of two Euros (2.- EUR) each (hereinafter, the «B Shares»), having the rights mentioned under 5.2 below;
- c) ten thousand (10,000) limited voting shares of a par value of two Euros (2.- EUR) each (hereinafter, the «C Shares»), having the rights mentioned under 5.2 below.

5.2. A Shares, B Shares and C Shares are respectively entitled to the following rights in case of dividend distribution:

- a) each shareholder owning B Shares shall be entitled to obtain, proportionally to the number of B Shares owned and in preference to the owners of the A Shares, a payment of the Company dividends up to the amount of the dividends received by the Company, in its capacity as General Partner of the Luxembourg Société en Commandite par Actions OPERA PARTICIPATIONS S.C.A., into which the Company may participate as General Partner as contemplated in Article 4.6 above, in so far as these dividends are not engrossed in other costs not covered by other proceeds;
- b) each shareholder owning C Shares shall be entitled to obtain, proportionally to the number of C Shares owned and in preference to the owners of the A Shares, a payment of the Company dividends up to the amount of the dividends received by the Company, in its capacity as General Partner of the Luxembourg Société en Commandite par Actions OPERA PARTICIPATIONS 2 S.C.A., into which the Company may participate as General Partner as contemplated in Article 4.6 above, in so far as these dividends are not engrossed in other costs not covered by other proceeds;
- c) each shareholder owning A Shares shall be entitled to obtain, proportionally to the number of A Shares owned, a payment of the residual Company dividends distributed by the Company.

Upon resolution of shareholders representing 66.67% (sixty-six point sixty-seven per cent) of the share capital, B Shares and C shares shall be converted, totally or partially, into A Shares at any time with the approval of the holders of ordinary A shares gathered in a general meeting and deliberating in the manner required for amendment to the Articles.»

«Art. 7. Transfer of Shares (first paragraph)

7.1. Transfers of A Shares, B Shares and of C Shares (hereafter the «Shares») to third parties are subject to a pre-emption right in favour of the other shareholders in the following conditions.»

«Art. 17. Transfer of Shares (sixth paragraph)

17.6. In the event the General Meeting has to resolve on (i) issue of new preferred non voting shares, (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares, and (iii) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares, resolutions at a General Meeting of Shareholders will be passed by the favourable vote of shareholders representing at least two third of the entire share capital of the Company.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the board, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same members of the board and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPERA MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.713), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 819 du 9 novembre 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 863 du 10 octobre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 817 du 6 août 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Delio Fabbri, industrial manager, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Forteguerra, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par lettre recommandée à la poste aux actionnaires le 8 juin 2004.

III.- Que cette liste de présence fait apparaître que, sur les 5.000 actions A et 5.000 actions B, actuellement émises, 5.000 actions A et 4.875 actions B actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction de la valeur nominale de actions de EUR 10,- à EUR 2,- et attribution de 25.000 nouvelles actions A et 25.000 nouvelles actions B aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle.

2.- Suppression de l'autorisation du Conseil d'Administration d'augmenter le capital social souscrit.

3.- Création d'une nouvelle catégorie d'actions («actions C»).

4.- Souscription et libération des actions C.

5.- Modification des articles des statuts afin de refléter ces résolutions.

6.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de 10,- EUR à 2,- EUR et de remplacer les cinq mille (5.000) actions A existantes et les cinq mille (5.000) actions B existantes par vingt-cinq mille (25.000) actions A nouvelles et vingt-cinq mille (25.000) actions B nouvelles, avec une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, en substitution des actions existantes, annulées présentement, et de les assigner aux actionnaires conformément à leur participation actuelle dans la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions, appelées «actions C».

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille euros (20.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à cent vingt mille euros (120.000,- EUR) par l'émission de dix mille (10.000) actions C nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les dix mille (10.000) actions C nouvelles ont été souscrites par la société BULGARI INTERNATIONAL CORPORATION (BIC) N.V. avec siège social à NL-1077 XX Amsterdam, Strawinskylaan, 1131, World Trade Center Amsterdam, et CONCERTO SRL, avec siège social à I-20122 Milano, Viale Bianca Maria, 25,

en commandite par actions OPERA PARTICIPATIONS 2 S.C.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg 18, avenue de la Porte-Neuve.

La somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société OPERA MANAGEMENT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, le premier alinéa de l'article 7 et le sixième alinéa de l'article 17 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000,- EUR), représenté par les actions suivantes, chacune entièrement libérée:

- a) vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (ci-après, les «actions A»);
- b) vingt-cinq mille (25.000) actions avec droit de vote limité d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (ci-après, les «actions B»), ayant les droits mentionnés sous 5.2 ci-après;
- c) dix mille (10.000) actions avec droit de vote limité d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (ci-après, les «actions C»), ayant les droits mentionnés sous 5.2 ci-après.

5.2. Les actions A, B et C donnent les droits respectifs en cas de distribution de dividendes:

a) chaque actionnaire possédant des actions B aura droit de recevoir, proportionnellement au nombre d'actions B détenues et en préférence aux propriétaires des actions A, le paiement de dividendes de la Société jusqu'au montant des dividendes reçus par la Société dans sa capacité d'Associé Commandité de la Sociétés en Commandite par Actions luxembourgeoise OPERA PARTICIPATIONS S.C.A., dans laquelle la Société peut participer comme Associé Commandité comme envisagé dans l'Article 4.6 ci-avant, dans la mesure où ces dividendes ne couvrent pas des coûts non couverts par d'autres revenus;

b) chaque actionnaire possédant des actions C aura droit de recevoir, proportionnellement au nombre d'actions C détenues et en préférence aux propriétaires des actions A, le paiement de dividendes de la Société jusqu'au montant des dividendes reçus par la Société dans sa capacité d'Associé Commandité de la Sociétés en Commandite par Actions luxembourgeoise OPERA PARTICIPATIONS 2 S.C.A., dans laquelle la Société peut participer comme Associé Commandité comme envisagé dans l'Article 4.6 ci-avant, dans la mesure où ces dividendes ne couvrent pas des coûts non couverts par d'autres revenus;

c) chaque actionnaire possédant des actions A aura droit de recevoir, proportionnellement au nombre d'actions A détenues, le paiement des dividendes résiduels distribués par la Société.

Sur résolution des actionnaires représentant 66,67% (soixante-six virgule soixante-sept pour cent) du capital social, les actions B et C seront converties, totalement ou partiellement, en actions A en tout moment avec l'approbation des propriétaires d'actions A réunis en assemblée générale et délibérant dans la manière requise pour la modification des statuts.»

«Art. 7. Transfert des actions (premier alinéa)

7.1. Le transfert d'actions A, d'actions B et d'actions C (ci-après les «Actions») à des tiers sont sujets à un droit de préemption faveur des autres actionnaires dans les conditions suivantes.»

«Art. 17. Procédure et Vote (sixième alinéa)

17.6. Dans le cas où l'Assemblée Générale doit délibérer sur (i) l'émission de nouvelles actions privilégiées sans droit de vote, (ii) la détermination du dividende privilégié cumulatif attaché aux actions privilégiées, et (iii) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires, les résolutions à l'Assemblée Générale seront prises avec le vote favorable d'au moins deux tiers du capital social total de la Société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Fabbri, G. Stoffel, P. Forteguerre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2004, vol. 527, fol. 34, case 2. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2004.

J. Seckler.

(053814.3/231/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(054574.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054573.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

TERRA NOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 140, rue de Differdange.
R. C. Luxembourg B 93.676.

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TERRA NOVA S.A., avec siège à L-5811 Fentange, (R.C. B 93.676) constituée suivant acte notarié du 16 avril 2003, publié au Mémorial C n° 680 du 28 juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille deux cents euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège et modification de l'article 1^{er} alinéa 2.
2. Démission du Conseil d'Administration.
3. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration.
4. Changement du pouvoir de signature.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Fentange à Soleuvre.

L'adresse du siège est: L-4437 Soleuvre, 140, rue de Differdange.

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. Le siège social de la société est établi à Soleuvre. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du Conseil d'administration et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Dario Mastrangelo, administrateur de sociétés, né le 12 janvier 1964 à B-Rocourt, demeurant à L-4437 Soleuvre, 140, rue de Differdange;
- Monsieur Modesto Salvatore, employé privé, né le 24 janvier 1966 à Luxembourg, demeurant à Übersyren, 12, am Pratel;
- Madame Patricia Salvatore-Moes, personnel d'encadrement, née le 14 juin 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Übersyren, 12, am Pratel.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature comme suit:

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Suite à ce changement, il y a lieu de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} comme suit:

Art. 6. Alinéa 1^{er}. La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2004, vol. 898, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 5 juillet 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(053785.3/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

QUIDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 69, rue des Sources.

R. C. Luxembourg B 64.789.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUIDAM S.A., ayant son siège social à L-8410 Bridel, 45, route de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.789), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 613 du 26 août 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Lucie Schumacher, agent immobilier, demeurant à Bridel.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Neuhengen, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Véronique Hoesdorff, employée privée, demeurant à 2542 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

5.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

6.- Transfert du siège social de L-8410 Bridel, 45, route de Luxembourg, à L-2542 Luxembourg, 69, rue des Sources.

7.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8410 Bridel, 45, route de Luxembourg, à L-2542 Luxembourg, 69, rue des Sources, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- les mots «et ce pour la première fois en 1999» dans le premier alinéa de l'article treize (13) des statuts;
- le deuxième alinéa de l'article quatorze (14) des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schumacher, L. Neuhengen, V. Hoesdorff, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2004, vol. 527, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2004.

J. Seckler.

(053881.3/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

EURODATA BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 95.334.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(054578.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

JWS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5440 Remerschen, 34, Waistross.

H. R. Luxemburg B 98.353.

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft JWS LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 98.353), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 196 vom 17. Februar 2004,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien von jeweils dreihundert zehn Euro (310,- EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gernot Kos, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Dame Juliette Beicht, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Dame Carole Cahen, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, nach L-5440 Remerschen, 34, Waistross.

2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzungen.

3.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, nach L-5440 Remerschen, 34, Waistross, zu verlegen, und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel zwei (2) der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Kos, J. Beicht, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2004, vol. 527, fol. 36, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. Juli 2004.

J. Seckler.

(053880.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

RIDEAUX PAULUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 12B, allée J.W. Léonard.

R. C. Luxembourg B 101.487.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Pascal Paulus, employé privé, né à Luxembourg le 28 janvier 1972, célibataire, demeurant à L-8023 Strassen, 10, rue du Genêt.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RIDEAUX PAULUS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation de matériel de décoration intérieure, plus particulièrement la vente et l'achat de tissus d'ameublement, de rideaux, de tentures et de tous objets s'y rapportant.

La société a également pour objet les travaux d'aménagement intérieur et de recouvrement de mobilier.

De plus, elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites par Monsieur Pascal Paulus, associé unique.

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice. Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et il a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- 1) Le siège social est fixé à L-7526 Mersch, zone industrielle et artisanale, 12B, allée J.W. Léonard.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Pascal Paulus, employé privé, né à Luxembourg le 28 janvier 1972, demeurant à Strassen, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: P. Paulus, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 mai 2004, vol. 429, fol. 61, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 juillet 2004.

C. Mines.

(053788.3/225/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

EUR BUILDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.862.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue de façon extraordinaire à Luxembourg
en date du 30 juin 2004*

Bureau

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.

L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzel et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

Exposé du président

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle.

- Que les actionnaires détenant les 116.000 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération d'être suffisamment informés sur les sujets prévus à l'ordre du jour.
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Changement de commissaire aux comptes.
6. Décision en application avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 30 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du commissaire aux comptes est lu et approuvé.

Deuxième résolution

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de la répartition du résultat annuel de la façon suivante:

Perte 2002.	10.459,89
Perte 2003.	14.430,21
Affectation à la réserve légale (limitée à 10% du capital).	0
Résultat disponible	24.899,10
Résultats reportés antérieurs	69.209,44
Résultat à reporter	94.108,54
Dividende	0
Solde	94.108,54

Le solde soit EUR - 94.108,54 sera affecté au poste «Résultats reportés».

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de MAZARS S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FORIG S.C. Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion dont le siège est au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Sixième résolution

En application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur la poursuite des activités de la société ou sa dissolution, eu égard à la perte de la totalité du capital social, telle que reflétée dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Les actionnaires décident à l'unanimité de poursuivre les activités de la société.

Décharge expresse, entière, et spéciale est donnée aux administrateurs en ce qui concerne l'application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 jusqu'à ce jour, et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, quant à la date à laquelle cette question a été soumise à l'assemblée des actionnaires et quant à la date à laquelle la perte du capital a été constatée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9.00 heures.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

SELLA TRUST LUX S.A. / S. Court / C. Wetzel

Président / Secrétaire / Scrutateur

Signature / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01594. – Reçu 18 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(054090.3/1039/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.437.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.05 heures.

G. Glesener / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055350.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 22.437.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliaire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00131. – Reçu 14 euros.*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(055348.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

IFE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 101.638.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERMEDIATE FINANCE EUROPE FUND S.A., a company registered with the Registre des Personnes Morales of Brussels under the number 0476.607.405, with registered office in 74, boulevard de la Cambre B-1000 Brussels, Belgium, represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 23 June 2004.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of IFE PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve million two hundred ninety-five thousand euro (EUR 12,295,000.-) represented by four hundred ninety-one thousand eight hundred (491,800) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, the latter may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners. In this scenario, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of the partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers. Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. Each manager has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. General meeting of the partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several statutory auditors, whether partners or not.

Each statutory auditor is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the statutory auditor(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the statutory auditor(s).

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove an auditor, with or without cause. Each statutory auditor may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each statutory.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on December thirty-first, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of the partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription

Thereupon, INTERMEDIATE FINANCE EUROPE FUND S.A., prenamed, represented by Maître Marc Loesch, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, declares to subscribe all of the four hundred ninety-one thousand eight hundred (491,800) newly issued shares with par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay the par value of said shares as well as an aggregate share premium of thirty-eight euro and sixty cent (EUR 38.60) by a contribution in kind consisting of

(i) eight hundred ninety-nine million fifty-six thousand nine hundred and thirty-three (899,056,933) subordinated non-convertible bonds with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, issued by AUTODIS S.A., a company incorporated in and governed by the laws of France, with registered office in 191-131, avenue René Morin, F-91420 Morangis («AUTODIS»), as well as any accrued and any capitalised interest thereon, and

(ii) five hundred forty-three thousand seven hundred and sixty-six (543,766) subordinated bonds with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, issued by AUTODIS, convertible into shares in the capital of AUTODIS, as well as any accrued and any capitalised interest thereon.

Proof of such contribution in kind has been given to the undersigned notary by a report, dated 24 June 2004, of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. Said report, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, comes to the following conclusions:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contre-partie, c'est-à-dire 491.800 parts sociales de EUR 25,00 chacune, représentant un capital social de EUR 12.295.000,00 assorti d'une prime d'émission de EUR 38,60, totalisant EUR 12.295.038,60.»

The subscriber, represented as above stated, further stated that the assets contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company. The subscriber, represented as above stated, also stated that all formalities required to render the transfer of the assets contributed in kind from the subscriber to the Company effective, will be dealt with immediately after the execution of the present deed.

Transitory Provision

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of December 2004.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one hundred twenty-eight thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of the partners, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of managers of the Company, to appoint Mr Régis Mitjavile, company director, born in Lorrach (Germany) on December 21, 1946, residing at 12, rue Paul Valéry, F-75116 Paris (France), as manager of the Company for an unlimited duration and to entrust him with the powers set forth in article 15 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors of the Company, to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, a company registered with the Luxembourg Company Register under number B 71.178, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, as statutory auditor for an unlimited duration and to entrust him with the powers set forth in article 200 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

3. Resolved to set the registered office of the Company at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning thereof.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERMEDIATE FINANCE EUROPE FUND S.A., une société enregistrée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0476.607.405, ayant son siège social à 74, boulevard de la Cambre, B-1000 Bruxelles, Belgique, représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 23 juin 2004.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de IFE PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze millions deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 12.295.000,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cents (491.800) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Dans ce cas, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Chaque gérant a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Evénements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 20. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non associés.

Le ou les commissaires aux comptes sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des commissaires aux comptes, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents commissaires aux comptes.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un commissaire aux comptes, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque commissaire aux comptes peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque commissaire aux comptes.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfiques. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Ensuite, INTERMEDIATE FINANCE EUROPE FUND S.A., prénommée, représentée par Maître Marc Loesch, prénommé, en vertu d'une procuration ci-dessus mentionnée, déclare souscrire toutes les quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cents (491.800) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et déclare libérer entièrement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales de même qu'une prime d'émission globale de trente-huit euros soixante cents (EUR 38,60) par apport en nature consistant en

(i) huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinquante-six mille neuf cent trente-trois (899.056.933) obligations subordonnées non-convertibles ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, émises par AUTODIS S.A., une société constituée sous le droit français et soumise à ce droit, ayant son siège social au 191-131, avenue René Morin, F-91420 Morangis («AUTODIS»), de même que les intérêts courus et les intérêts capitalisés concernant ces obligations, et

(ii) cinq cent quarante-trois mille sept cent soixante-six (543.766) obligations subordonnées ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, émises par AUTODIS, convertibles en dans le capital de AUTODIS, de même que les intérêts courus et les intérêts capitalisés concernant ces obligations.

Preuve de cette libération en nature à été rapportée au notaire instrumentaire par un rapport du 24 juin 2004 de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises, ayant leur siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps vient aux conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contre-partie, c'est-à-dire 491.800 parts sociales de EUR 25,00 chacune, représentant un capital social de EUR 12.295.000,00 assorti d'une prime d'émission de EUR 38,60, totalisant EUR 12.295.038,60.»

Le Souscripteur, représenté comme ci-dessus stipulé, a ensuite déclaré que les avoirs ainsi apportés en nature sont libres de toute charge et qu'il n'y a pas d'obstacle à leur libre transfert à la Société. Le souscripteur, représenté comme

ci-dessus stipulé, a également déclaré que toutes les formalités requises en vue de rendre effectif le transfert des avoirs apportés en nature par le souscripteur à la Société seront accomplies immédiatement après la passation du présent acte.

Disposition transitoire

La première année financière commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2004.

Frais, Evaluation

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution est évalué à cent vingt-huit mille cinq cents euros

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. A décidé de fixer le nombre de gérants à un (1), de nommer gérant de la Société pour une durée illimitée Monsieur Régis Mitjaville, administrateur de sociétés, né à Lorrach (Allemagne), le 21 décembre 1946, résidant au 12, rue Paul Valéry, F-75 116 Paris (France) et de lui attribuer les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts de la Société.

2. A décidé de fixer le nombre de commissaires aux comptes à un (1), de nommer commissaire aux comptes de la Société pour une durée illimitée BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, une société anonyme inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et de lui attribuer les pouvoirs prévus à l'article 200 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. A décidé de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2004, vol. 885, fol. 86, case 9. – Reçu 122.950 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056024.3/239/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AFIPA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.704.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, LSO-AS02247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(054850.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

AFIPA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.704.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 juin 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, LSO-AS02249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054856.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

TNN TRUST & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2110 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.364.

Le bilan et l'annexe (version abrégée) au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02253, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(054859.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

TNN TRUST & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2110 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.364.

Le bilan et l'annexe (version abrégée) au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02255, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(054863.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

EUROINVEST GROUP HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.619.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the ninth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., having its registered office in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, here represented by the chairman of the board of directors Mr Wolfram Voegelé, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

2.- Mr Wolfram Voegelé, prenamed, acting in his own name.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1.- Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be EUROINVEST GROUP HOLDING S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of participating interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and share in the capital and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares shall be in bearer form. A register of shares shall be held at the registered office of the company.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2.- Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The board of directors may choose among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors, by the or by the individual signature of the delegate of the board or by the individual signature of the chairman of the board of directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3.- General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday in June at 10.00 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5.- General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Transitional provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December of 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 4 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., prenamed, three hundred and nine shares	309
2.- Mr Wolfram Voegelé, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

1.- Mr Oleg Manushin, Kaufmann, residing in 4th Verhnyi Michalovsky; 7/14, 117419 Moskau (Russia), born in Moskau on July 28, 1968.

2.- Mr Viktor Matveev, Kaufmann, residing in Kunzevsnaja st. 1/299, 121351 Moskau (Russia), born in Moskau on November 12, 1967.

3.- Mr Götz Schöbel, Betriebswirt, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstraße 29, born in Bad Frankenhausen, on March 14, 1966.

Mr Oleg Manushin, prenamed is elected as chairman of the Board of Directors.

Mr Viktor Matveev, prenamed is elected as executive Director.

4) Is appointed as statutory auditor:

Mr Hermann-Josef Dupre, attorney-at-law, residing in D-54290 Trier 21, Hauptmarkt.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung ins Deutsche:

Im Jahre zweitausendundvier, am neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, hier vertreten durch den Präsidenten des Verwaltungsrates Herr Wolfram Voegelé, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

2.- Herr Wolfram Voegelé, vorbenannt, handelnd in seinem eigenen Namen.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EUROINVEST GROUP HOLDING S.A. gegründet. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente, Kapitalbeteiligungen und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Alle Aktien sind Inhaberaktien. Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert einhundert Euro (EUR 100,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven.

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Aenderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer von maximum 6 Jahren ernannt. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Dienstag des Monats Juni, um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie des Gesetzes vom 31. Juli 1929, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2004.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2005 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 4 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., vorbenannt, dreihundertneun Aktien	309
2.- Herr Wolfram Voegelé, vorbenannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendneuhundert Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1.- Herr Oleg Manushin, Kaufmann, wohnhaft in 4th Verhniy Michalovsky 7/14, 117419 Moskau, Russland, geboren in Moskau, am 28. Juli 1968.

2.- Herr Viktor Matveev, Kaufmann, wohnhaft in Kunzevsnaja st. 1/299, 121351 Moskau, Russland, geboren in Moskau, am 12. November 1967.

3.- Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, wohnhaft in D-06567 Bad Frankenhausen, Kostrastraße 29, geboren in Bad Frankenhausen, am 14. März 1966.

Herr Oleg Manushin, vorbenannt wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Herr Viktor Matveev, vorbenannt wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Hermann-Josef Dupre, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, 21 Hauptmarkt.

5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2009.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompargenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Kompargenten die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Voegele, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 2004, vol. 427, fol. 96, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 9. Juli 2004.

H. Hellinckx.

(055732.3/242/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

NEREA, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 83.358.

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEREA, ayant son siège social à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.358, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 5 du 4 janvier 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 75 du 15 janvier 2002,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle Grisard, employé privé, demeurant à Allondrelle (France).

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonja Picard, employée privée, demeurant à Gérouville (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Dal Zuffo, administrateur de société, demeurant à Clervaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, à L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'étude, le développement, la réalisation, la promotion, l'exploitation et la commercialisation de services se rapportant directement ou indirectement à l'informatique;

- la commercialisation de logiciels et techniques informatiques et de gestion et la consultance y relative;

- les activités de formation;

- l'achat et la vente de matériel informatique et électronique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 30 juin à 11.00 heures.

5.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts.

6.- Nominations statutaires.

7.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Olivier Dal Zuffo à la fonction d'administrateur-délégué.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, à L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Clervaux.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'étude, le développement, la réalisation, la promotion, l'exploitation et la commercialisation de services se rapportant directement ou indirectement à l'informatique;

- la commercialisation de logiciels et techniques informatiques et de gestion et la consultance y relative;

- les activités de formation;

- l'achat et la vente de matériel informatique et électronique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 30 juin à 11.00 heures, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Julio Dario de la Puente comme administrateur et administrateur-délégué et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Philippe Maes, employé, né à Etterbeek, (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant à B-1180 Uccle, 50, Avenue Marechal Ney, (Belgique), comme nouvel administrateur et président du conseil d'administration.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Sixième résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier Dal Zuffo et Daniel Dal Zuffo jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Septième résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

a) Monsieur Philippe Maes, employé, né à Etterbeek, (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant à B-1180 Uccle, 50, Avenue Marechal Ney, (Belgique), président du conseil d'administration;

b) Monsieur Olivier Dal Zuffo, administrateur de société, né à Rocourt, (Belgique), le 29 juin 1972, demeurant à L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne;

c) Monsieur Daniel Dal Zuffo, directeur, né à Ougrée, (Belgique), le 30 mai 1949, demeurant à B-4367 Crisnée, 65B, Grande Route, (Belgique).

Huitième résolution

L'assemblée accorde également décharge pleine et entière à Monsieur Julio de la Puente Dópico, directeur financier, né à La Coruna, (Espagne), le 5 septembre 1942, demeurant à E-28810 Madrid, Alemania 29, Urbanizacion «Penas Albas» Villalbilla, (Espagne), pour l'exécution de son mandat comme commissaire aux comptes de la société et décide de renouveler son mandat, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Neuvième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Olivier Dal Zuffo, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Grisard, S. Picard, O. Dal Zuffo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2004, vol. 527, fol. 24, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juin 2004.

J. Seckler.

(053918.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ROCKSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 65.977.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(054583.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

AT&T LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R. C. Luxembourg B 40.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01836, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour AT&T LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055041.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

AT&T LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R. C. Luxembourg B 40.745.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie le 30 juin 2004 a décidé de réélire comme administrateurs, pour une durée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la société à tenir en 2005, Monsieur Rizwan Kara, ingénieur, né le 27 juillet 1958 à Kisangan (Afrique du Sud), résidant au 8 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie (France), Monsieur Richard D. Hirst, avocat, né le 5 avril 1956 à Sidney (Australie), résidant au 17 Thomas More Street, E1W 1YE Londres (Royaume-Uni) et Monsieur Kenneth G. Morgan, comptable, né le 16 mai 1946 à Londres (Royaume-Uni), résidant à Highfield House, Headless Cross Drive, B97 5EQ Redditch (Royaume-Uni).

L'assemblée générale annuelle réunie le 30 juin 2004 a décidé de réélire comme commissaire aux comptes, pour une durée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la société à tenir en 2005, PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour AT&T LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055042.3/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

NEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 70.206.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme NEA INTERNATIONAL S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, extraordinairement en date du 17 juin 2004 que:

- le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés,
- la perte de l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2003,
- après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société,
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 octobre 2002,
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Administrateurs

- S. W. Baker
- D. E. Shand
- C. Néré

Commissaire aux comptes

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055091.3/1349/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FLINTSTONE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.675.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mai 2001

«... Après délibération, le conseil d'administration prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conversion du capital social en Euro

- Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
- Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 867.627,34 (huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros et trente-quatre cents).
- Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 7.372,66 (sept mille trois cent soixante-douze euros et soixante-six cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 875.000 (huit cent soixante-quinze mille euros), sans émission d'actions nouvelles.
- Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25 (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
- Le conseil d'administration décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées.»

- Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055400.3/534/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

COFIM, COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.601.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS «COFIM» établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055343.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

COFIM, COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.601.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.10 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.15 heures.

G. Glesener / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055344.4/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

LEXSIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3224 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck II.

R. C. Luxembourg B 66.155.

—
EXTRAIT

Cessions de parts

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 22 avril 2004, la société C.F.F. S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.719, a cédé les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société TRANSPLUS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit français, établie et ayant son siège social à F-94400 Vitry-sur-Seine, 40, rue de la Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 349 382 283.

La société accepte expressément cette cession.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055234.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 67.616.

Extrait d'une lettre de démission du 2 juillet 2004

Il résulte d'une lettre de démission du 2 juillet 2004 que M. Jacques Baud, demeurant au 3, rue des Jardins, F-54180 Houdemont, a démissionné de son poste d'administrateur au sein de la société FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A., avec effet au 2 juillet 2004.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055246.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 67.616.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Paris le 2 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur Jacques le Foll, né le 24 octobre 1946 à Paris (France), demeurant au 105, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris a été nommé en tant qu'administrateur de FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 mai 2004.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055248.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FINANCIAL AND TOURIST HOTEL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.377.

M. Herbert Grossmann démissionne de son poste d'administrateur de la société FINANCIAL AND TOURIST HOTEL MANAGEMENT S.A. avec effet rétroactif à la date du 17 décembre 2002, date de dénonciation du siège de la société

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

H. Grossmann

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055048.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FINANCIAL AND TOURIST HOTEL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.377.

STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l. démissionne en tant que commissaire aux comptes de la société FINANCIAL AND TOURIST HOTEL MANAGEMENT S.A. avec effet rétroactif à la date du 17 décembre 2002, date de dénonciation du siège de la société

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

D. Fontaine

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055050.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FUNCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.866.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du 3 juin 2004

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Trond Ame Aas, né le 22 novembre 1969 à Sandefjord, Norvège, demeurant au 67 Fagertunveien, 1357 Bekkestua, Norvège, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée en addition à FUNCOM N.V.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la société est composé des personnes suivantes:

- FUNCOM N.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Katwijk, Pays-Bas;
- Trond Ame Aas, demeurant au 67 Fagertunveien, 1357 Bekkestua, Norvège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

FUNCOM, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055251.3/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS INC - LUXEMBOURG BRANCH,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 70.648.

NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS INC.

Registered office: Etats-Unis, Colombus, Ohio.

—
Signature powers as at 12 May 2004

It results from resolutions of the Board of Directors' action from 12 May 2004, that pursuant to the provisions of articles 15 and 16 of the articles of association of the Company, the Board of Directors has taken the following resolutions with respect to signature authority.

This authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted.

I. General binding authority

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two authorized persons, each included in the categories listed below, subject to the following limits:

<i>Amounts less or equal to (in EUR)</i>	<i>1st signature</i>	<i>2nd signature for approval</i>
10,000.....	A, B, C	A, B, C,
50,000.....	A, B, C	A or B
250,000.....	A, B, C	A or B
1,000,000.....	A or B	A
Over 1,000,000.....	A (other than David A. Diamond)	David A. Diamond

Each time there is no determined amount of commitment, the company is validly bound by the joint signature of any two members of categories A, B or C with at least one Level A.

II. Special binding authority

A. Endorsement of cheques received in any amount payable to the Company

Individual signature authority is granted to all authorized persons included in categories A, B, or C.

B. Transactions executed on the company's bank accounts

<i>Type of Transactions</i>	<i>1st signature</i>	<i>2nd signature for approval</i>
1. Authorization of any wire transfer from a bank account of the Company in any amount. .	Cbis	A, B or Cbis
2. Authorization of short term deposits with bank with which the Company has bank accounts subject to a maturity of less than 1 year in any amount.	Cbis	-
3. Initiation by phone of any purchase or sale of money market funds with banks with which the Company has bank accounts in any amount.	Cbis	-
4. Initiation by phone of any spot transaction on the currency market if the transaction is below 25,000 €.	Cbis	-
5. Written confirmation of operations carried out according to special powers granted in 2, 3 or 4 above.	Cbis	A or B

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Pouvoirs de signature du 12 mai 2004

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 12 mai 2004 qu'en vertu des dispositions des articles 15 et 16 des statuts de la Société, le Conseil d'administration a pris les résolutions suivantes relatives aux pouvoirs de signature.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés.

I. Pouvoir de signature général

Tous les engagements financiers, frais ou opérations bancaires encourus, résultant de la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes fondées de pouvoir appartenant à la liste des catégories fixées à l'annexe conformément aux limites suivantes:

Montant inférieur ou égal (en EUR)	1 ^{ère} signature	2 ^{ème} signature pour accord
10.000		A, B, C
50.000		A, B, C
250.000		A, B, C
1.000.000		A, ou B
Supérieur 1.000.000	A (autre que David A. Diamond)	David A. Diamond

A chaque fois que le niveau d'engagement n'est pas déterminé, la Société est valablement engagée par la signature de deux membres appartenant aux catégories A, B ou C avec au moins un niveau A.

II. Pouvoir de signature spécial

A. Endossement de chèques reçus pour tout montant pour le compte bancaire de la Société.

A cet égard, un pouvoir de signature individuel est accordé à toutes les personnes fondées de pouvoir appartenant aux niveaux A, B ou C.

B. Transactions effectuées sur les comptes bancaires de la Société.

Type de transactions	1 ^{ère} signature	2 ^e signature pour accord
1. Ordre de virement d'un compte bancaire de la Société pour n'importe quel montant. . .		Cbis A, B ou Cbis
2. Dépôt à court terme avec la banque où la Société possède des comptes bancaires, arrivant à échéance dans un délai inférieur à 1 an (pour n'importe quel montant).		Cbis -
3. Achat et Vente par téléphone des fonds du marché monétaire (pour n'importe quel montant) avec les banques où la Société possède des comptes.		Cbis -
4. Déclencher une opération au comptant sur le marché des devises, dépendant du montant de l'opération qui ne peut être supérieur à 25,000 €.		Cbis -
5. Confirmer par écrit les opérations exécutées d'après les pouvoirs extraordinaires accordés sous 2, 3 et 4.		Cbis A ou B

Luxembourg, le 30 juin 2004.

NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS INC.

Signature

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

List of authorised signatures as of April 2004

Category A		
Diamond	David	President
Uszpolewicz	Adam	Executive vice president
Currie	Daniel	Senior vice president operations
Lammerant	Serge	Senior vice president Finance & Risk
Bissen	Marie-Brigitte	Senior vice president Human Resources
Nocco	Brian	Senior vice president and Treasurer
Category B		
De Thomas	Ronald	Branch manager
Dove	Carol	Vice president and assistant treasurer
Murphy	Daniel J.	Assistant treasurer
Category C		
Mulligan	Timothy	Management information director

Dierckx	Patrick	Accounting manager
Campori	Stéphane	Technical accounting manager
<i>Category Cbis</i>		
De Thomas	Ronald	Branch manager
Mulligan	Timothy	Management information director
Dierckx	Patrick	Accounting manager
Campori	Stéphane	Technical accounting manager
Javre	Sophie	Financial analyst

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01430. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053955.2//115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

ODILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 49.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(054585.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

MAYBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 67.848.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(054586.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

PRORA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 90.297.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(054591.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

G. VALVASORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 2.

R. C. Luxembourg B 12.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR04495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour G. VALVASORI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054803.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

LAST EXIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 59.559.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2004, LSO-AS00630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour LAST EXIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054804.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ELTRONA INTERDIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 6, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 8.485.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2004, LSO-AR07626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour ELTRONA INTERDIFFUSION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054806.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

OMAR BRADLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1279 Luxemburg, 3, rue du Général Omar N. Bradley.
R. C. Luxembourg B 88.216.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2004, LSO-AR07622, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour OMAR BRADLEY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054807.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

WICOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 76.866.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme WICOS S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, extraordinairement en date du 17 juin 2004 que:

- le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés,
- la perte de l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2003,
- après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société,
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2002.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055085.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BLUE CHIPS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.025.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société BLUE CHIPS HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. MartinEnregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055304.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BLUE CHIPS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.025.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.05 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.10 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055305.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

PanEuroLife S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 34.402.

Mr Richard D. Headley has resigned from his function as director of PanEuroLife S.A. as of 12 January 2004.

Following such resignation, the Board of Directors consists as of 12 January 2004 of:

- Mrs Carine Feipel, Director, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Mr David A. Diamond, Director, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg;
- Mr Adam Uszpolewicz, Director, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg.

Suit la traduction en français:

M. Richard D. Headley a démissionné de sa fonction d'administrateur de PanEuroLife S.A. à partir du 12 janvier 2004.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration se compose comme suit depuis le 12 janvier 2004:

- Mme Carine Feipel, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- M. David A. Diamond, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg;
- M. Adam Uszpolewicz, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

PanEuroLife S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055080.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BLUESKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.800.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société BLUESKY HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055334.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BLUESKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.800.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.10 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.15 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055337.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ETS MARCEL SILBEREISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1279 Luxembourg, 145, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 16.868.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR04512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour ETS MARCEL SILBEREISEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054808.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.234.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Signature.

(055184.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BONNEVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.614.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société BONNEVILLE HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. MartinEnregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055339.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BONNEVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.614.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.15 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.20 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055340.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

EUROPEWIDE LIFE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 92.021.

Mr Richard D. Headley has resigned from his function as director of EUROPEWIDE LIFE S.A. as of 12 January 2004. Following such resignation, the Board of Directors consists as of 12 January 2004 of:

- Mrs Carine Feipel, Director, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Mr David A. Diamond, Director, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg;
- Mr Adam Uszpolewicz, Director, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg.

Suit la traduction en français:

M. Richard D. Headley a démissionné de sa fonction d'administrateur de EUROPEWIDE LIFE S.A. à partir du 12 janvier 2004.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration se compose comme suit depuis le 12 janvier 2004:

- Mme Carine Feipel, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- M. David A. Diamond, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg;
- M. Adam Uszpolewicz, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

EUROPEWIDE LIFE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055083.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

COMPAGNIE NICOSIE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.446.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société COMPAGNIE NICOSIE S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055345.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

COMPAGNIE NICOSIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.446.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.30 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.35 heures.

G. Glesener / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055347.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

LADY SHOP CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR04501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour LADY SHOP CHAUSSURES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054809.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 18.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00783, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RHEINGOLD S.A.

Signature

(055078.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BALNY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 62.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01739, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05555.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BALNY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 62.557.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004. L'assemblée générale du 2 juillet 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour BALNY, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055523.3/833/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

F. ACKERMANN OPTIQUE (OPTIQUE CENTRE BOURSE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR04482, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour F. ACKERMANN OPTIQUE (OPTIQUE CENTRE BOURSE) S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054810.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

S.D.E.T. ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR04481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour S.D.E.T. ADVISORS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054811.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.120.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS02092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055548.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS02096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055550.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.120.

Personnes ayant le pouvoir de signature

1) Ont procuration pour toutes les affaires de la société les personnes suivantes:

Monsieur Christian Weiler	Président
Monsieur Robert Dennewald	Administrateur-délégué
Monsieur Jean-Paul Proth	Administrateur-délégué

Ces personnes ont le pouvoir de signer conjointement avec une personne mentionnée sous 1 ou 2.

2) Ont procuration pour les affaires définies par le Conseil d'administration les personnes suivantes:

Monsieur Jean Bintener	Fondé de pouvoir
Monsieur Joëlle Boeres	Fondé de pouvoir
Monsieur William Goffin	Fondé de pouvoir
Monsieur Michel Schmitz	Fondé de pouvoir
Madame Amal Choury	Fondé de pouvoir

Ces personnes ont le pouvoir de signer conjointement avec une personne mentionnée sous 1 ou 2.

Pour tous les actes juridiques dépassant le montant de 247.893,53 euros, il faut au moins une signature d'une personne mentionnée sous 1).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour la société MATERIAUX S.A.

C. Weiler

Président du Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055552.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

TELINDUS COMPUTER HOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.885.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(055376.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.092.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(055039.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.092.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 18 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PATHWAY HOTELS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte EUR 19.126,25.
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055038.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

CAR TESTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 89.762.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 juin 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 22 juin 2004 que Monsieur Stéphane Biver démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 22 juin 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Massimo Longoni, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Reine, L-2418 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Monsieur Massimo Longoni, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Reine, L-2418 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055070.3/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

B.F.S. 47 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 80.800.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 juin 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 29 juin 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 29 juin 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Elo Rozencwajg, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055058.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

GARAGE RUDY REUTER BEGGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 29.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

L'an deux mille quatre, le 16 juin à 11.00 heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., sise à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, sur convocation faite par le Conseil d'Administration. A l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Constatant que le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 43.298

est arrivé à terme, il est décidé de le renouveler pour une période d'une année, soit jusqu'à l'expiration de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Le Réviseur d'Entreprises ainsi nommé déclare accepter son nouveau mandat.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055062.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

MCO IMPORT, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.555.

Extrait de la décision du gérant

Le soussigné, Monsieur Georges Schmit, demeurant au 18, rue des Genêts, L-8131 Luxembourg, en sa qualité de gérant unique de la société MCO IMPORT, décide de transférer le siège de ladite société de 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

G. Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054866.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

AZUELA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.725.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société AZUELA IMMOBILIERE S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055460.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

AZUELA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.725.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Remience, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.05 heures.

G. Glesener / J. Remience / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055461.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

CAFE COLIBRI, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 50.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR04487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour CAFE COLIBRI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054813.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

NAFTOFINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.622.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAFTOFINA HOLDING S.A., Société anonyme holding

Le domiciliataire

Signatures

(055354.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

HORMUZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.041.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signatures.

(055501.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

HORMUZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.041.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signatures.

(055499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ENTREPRISE DE TRANSPORTS CORDELLA COSIMINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 93.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR07625, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour ENTREPRISE DE TRANSPORTS CORDELLA COSIMINO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054815.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 62.084.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme KYLE S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, extraordinairement en date du 18 juin 2004 que:

- le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés,
- le résultat de l'exercice est affecté en partie à la réserve légale, le solde étant reporté aux comptes de l'année 2003,
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2002,
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Administrateurs

- S. W. Baker
- D. E. Shand
- C. Néré

Commissaire aux comptes

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055087.3/1349/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

DREIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.022.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, LSO-AR04490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour DREIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054816.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ZISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.986.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 16 juin 2004 que:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 89, rue Clair Chêne, Esch-sur-Alzette, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierre Hamel. Le mandat de Madame Vania Baravini expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055079.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

YAKARI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.765.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 16 juin 2004 que:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant au 89, rue Claire Chêne, Esch-sur-Alzette, a été nommée comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierre Hamel. Le mandat de Madame Vania Baravini expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055082.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.572.

—
Lors de la réunion du conseil d'administration du 10 juin 2004, Monsieur Peter Vansant, gérant de société, avec adresse professionnelle au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A.

P. Vansant

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055115.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

SOFACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Helmsange, 29, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.195.

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes de la société anonyme SOFACO S.A., à savoir:

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

83, rue de la Libération

L-5969 Itzig

démissionne avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055382.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.850.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 2004

- Les mandats d'Administrateurs des Messieurs Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sa-nem, Sandro Capuzzo, employé privé, 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biver et Pierre Mestdagh, employé privé, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, sont recon-duits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

MUSIC WORLD EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055142.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

NextiraOne S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1930 Zaventem, 71-73 Excelsiorlaan.
Succursale de Luxembourg: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall
R. C. Luxembourg B 77.973.

Les statuts coordonnés de la société, enregistrés à Luxembourg le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(055459.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.
